

06/12/22 17H15

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Interpellation urgente
Titre : Fermeture temporaire du Répit : quelles solutions pour l'hébergement d'urgence à Lausanne ?
Initiante: Romane Benvenuti

Le 25 novembre dernier, le Répit annonçait devoir fermer temporairement pour cause de sursollicitation. Dès l'annonce de cette nouvelle, la Municipalité a repris la gestion du lieu pendant la durée d'une semaine mais cette situation démontre la fragilité du système d'hébergement d'urgence à Lausanne. Cette interpellation urgente a pour but de questionner la Municipalité de Lausanne quant aux mesures qu'elle compte entreprendre pour assurer la viabilité du système d'hébergement d'urgence à Lausanne et assurer l'accès aux hébergements d'urgence, a minima jusqu'en avril.

Le samedi 25 novembre dernier, le Répit annonçait sa fermeture temporaire pour cause de sursollicitation. La structure, gérée par la Fondation Mère Sofia et financée principalement par la Ville avait pu, cette année, ouvrir un mois plus tôt, en novembre, grâce à un financement privé. La plus grande structure d'hébergement d'urgence hivernale du Canton s'est cependant retrouvée dépassée par le nombre de personnes croissant chaque soir. La structure rapporte en effet avoir accueilli jusqu'à 90 personnes par nuit dès le 3^{ème} soir de sa réouverture, situation inédite qui a mis ses travailleurs et travailleuses sociales sous pression, confronté-e-s à une fréquentation très importante, dans des conditions de travail toujours plus complexes. Les membres du Répit rapportent en effet que la sécurité physique et psychique de l'équipe et des usager-ère-s du lieu n'était plus suffisamment garantie. La structure a alors pris la décision de fermer temporairement son lieu le temps de pouvoir se réorganiser.

Dès l'annonce de cette situation, la Municipalité a pris les choses en main et repris la gestion de l'accueil afin de garantir son ouverture, et ce durant une semaine. Les équipes de la Protection civile et du service social de Lausanne ont donc expérimenté la gestion de ce lieu, avec l'aide des correspondant-e-s de nuit et de l'EMUS.

Nous saluons les efforts entrepris par la Municipalité, ayant ainsi permis l'ouverture du Répit durant la période du 25 novembre au 1^{er} décembre. Nous demeurons cependant inquiet-e-s quant à la suite de la période hivernale pour les différentes structures d'hébergement d'urgence, la Municipalité ayant en effet indiqué dans un communiqué de presse du 30 novembre, que le Répit serait limité à 100 personnes par soir et qu'un-e prestataire externe serait engagé pour assurer la sécurité à l'entrée du lieu. Car si le Répit a accueilli jusqu'à 170 personnes par soir durant le mois de novembre et qu'il se trouve désormais contraint de limiter sa capacité à 100 personnes par soirée, cela signifie potentiellement que 70 personnes pourront se voir refuser l'accès à un lieu chaud pour la nuit, lieu qui, rappelons-le, avait pour vocation de ne refuser personne et d'offrir un accès inconditionnel à un espace au chaud durant la nuit.

Cette fermeture est symptomatique de la précarité du système d'hébergement d'urgence à Lausanne. Le manque de places s'est particulièrement fait ressentir, jusqu'au point de sursolliciter la plus grosse structure d'accueil du canton et la pousse à fermer ses portes temporairement. La Ville se doit de renforcer son dispositif afin d'en assurer la viabilité, autant pour ses bénéficiaires, que pour les professionnel-le-s qui y travaillent.

Compte tenu de la situation, nous souhaitons adresser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Combien de personnes ont-elles été refusées par les structures d'hébergement d'urgence de la région lausannoise depuis le 1^{er} décembre ?
2. Pourquoi avoir pris la décision de limiter le nombre de personnes par soir à 100 et de renforcer la sécurité à l'entrée du Répit ?
 - Cette décision a-t-elle été prise en impliquant les travailleur·euse·s sociales du Répit ?
3. L'ouverture de Borde 47 en décembre a-t-elle réellement suffi à alléger la structure du Répit ?
4. La Municipalité compte-elle renforcer son dispositif d'hébergement d'urgence rapidement afin de pallier la limitation du nombre de personnes acceptées au Répit ?
5. Quelles solutions compte apporter la Municipalité aux personnes qui se verront refuser l'entrée au Répit cet hiver, ou à toute autre structure d'accueil de nuit ?
6. Quelles solutions la Municipalité compte-t-elle entreprendre pour garantir l'ouverture des structures d'hébergement d'urgence jusqu'en avril ?
7. Au vu de l'importance sensible de la fréquentation de ce lieu nouvellement ouvert en novembre, la Municipalité envisage-t-elle de reconsidérer la plage d'ouverture des lieux d'hébergements d'urgence, a minima lorsqu'une période de froid commence et ce, indépendamment du mois ?
8. Compte tenu de la surcharge actuelle, quel est le dispositif d'urgence imaginé par la Municipalité, si d'aventure un cas similaire se produisait ?
9. Quelles leçons la Municipalité tire-t-elle de cette surcharge du Répit dans sa politique d'hébergement d'urgence ? Compte-elle augmenter chaque année sa contribution financière afin d'ouvrir des places d'hébergement d'urgence supplémentaires, de garantir de bonnes conditions de travail pour le personnel du domaine et de viser une ouverture à l'année comme elle l'a exprimé oralement en mai dernier dans les réponses à l'interpellation urgente Panchard « Hébergement d'urgence : accélérer la politique communale » ?

Lausanne, le 6 décembre 2022

Signataires :

Romane Benvenuti

Marie-Thérèse Sangra

Ilias Panchard

Oleg Gafner

Prisca Morand

Oline Fahmy

Pierre Comazzi

O. Fahmy